

La campagne électorale au Luxembourg

Fact Sheet 4
Septembre 2023
2e édition

Une campagne électorale ...

est l'ensemble des actions de communication de la part des partis politiques avant les élections. La campagne crée le cadre dans lequel les candidat·e·s des différents partis concourent pour gagner la faveur des électeur·rice·s.

À quoi sert une campagne électorale?

La campagne électorale est essentielle pour la libre formation de la volonté et la compétition entre les partis. Ceux-ci veulent informer et encourager l'électorat à voter pour leur parti ou pour leurs candidat·e·s. Idéalement, les contenus et les revendications politiques devraient gagner en importance dans la vie quotidienne des citoyen·ne·s et être discutés.

La campagne électorale d'aujourd'hui

Dans le passé, les préférences politiques ont souvent été passées des parents aux enfants. Le milieu social et professionnel jouait aussi un rôle important. Aujourd'hui, des aspects spécifiques du programme électoral, la sympathie pour les candidat·e·s à la tête des listes ou bien la simple contestation déterminent de plus en plus les votes.

La campagne électorale au Luxembourg est devenue plus professionnelle. Les partis consultent plus que jamais des expert·e·s et des agences spécialisées pour présenter leurs candidat·e·s au mieux (p.ex. par des slogans).

De plus, la manière dont les partis présentent leurs candidat·e·s et leur programme aux citoyen·ne·s a évolué. Ayant eu lieu surtout dans le cadre de manifestations électorales, la campagne se déroule aujourd'hui principalement sur Internet et sur les réseaux sociaux*.

Financement public de la campagne électorale

Sous certaines conditions, l'État rembourse aux partis une partie des frais électoraux. Dans le budget 2023, 1,9 millions € sont prévus pour cette dépense (cf. le Fact Sheet *Financement public des partis au Luxembourg*).

Une compétition équitaine

Tous les partis ou regroupements enregistrés, aussi bien que les candidat·e·s indépendant·e·s, ont le droit de participer à la campagne électorale. Chaque parti établit un programme électoral comprenant une multitude de sujets comme p.ex. la santé, la politique intérieure et étrangère, le transport, l'économie, l'environnement, etc.

Les partis transmettent leurs messages au public entre autres à travers les médias. D'habitude, le gouvernement charge les chaînes de radio RTL et radio 100,7 avec l'organisation de tables rondes sur des sujets préalablement déterminés. Tous les partis participant aux élections sont invités à ces discussions.

Les mêmes acteurs se mettent volontairement d'accord sur une répartition équitaine des espaces publicitaires pour les spots. Ainsi, on veut éviter qu'un parti soit défavorisé dans la compétition électorale.

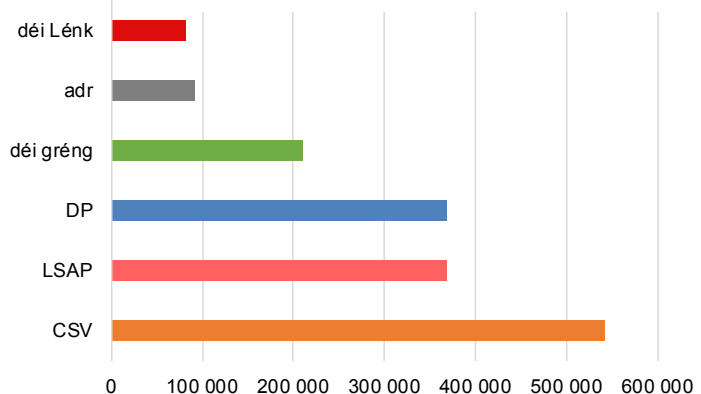
En général, les partis parviennent volontairement à un accord électoral sur p.ex. les points suivants :

- Refus à toute pratique diffamatoire (« negative campaigning »)
- Refus à la destruction d'affiches électorales
- Protection des données des listes électorales
- Début officiel de la campagne électorale (lors des élections nationales, d'habitude 5 semaines avant le jour du vote)
- Limite pour les frais électoraux (p.ex. 75.000€ par parti pour les spots électoraux à la radio, dans la presse écrite et sur Internet lors des élections communales 2017 ou nationales 2018)
- Refus de diffuser des spots à la télévision

Tous les partis n'acceptent pas un tel accord qui fait l'objet de critiques.

Dans les 5 jours précédant le jour de vote, il est interdit de publier, de diffuser ou de commenter des sondages électoraux. L'influence des sondages exercée sur les décisions des électeur·rice·s est d'ailleurs contestée.

Frais remboursés pour les campagnes électorales (2013, en Euro)**



Source : Chambre des Députés

* **Les « social bots »** représentent un nouveau défi: Ces algorithmes simulent des profils authentiques dans les réseaux sociaux. Les profils sont cependant dirigés par un logiciel qui génère des commentaires automatiques, influant les discussions. Puisque les utilisateurs·rices ne reconnaissent souvent pas le truquage, les bots créent l'impression que beaucoup de gens partagent une même opinion précise.

** À cause des élections anticipées en 2013, les partis avaient moins de temps à disposition pour leurs campagnes électorales par rapport aux années électorales précédentes.

Sources

Accord électoral pour les élections nationales du 14 octobre 2018.

BpB. Wahlkampf. <http://www.bpb.de/nachschlagen/lexika/handwoerterbuch-politisches-system/202210/wahlkampf?p=all> (dernier accès : 05.09.2023).

BpB (2017). Was sind Social Bots? <http://www.edulink.lu/6rjd> (dernier accès : 05.09.2023) et: <http://www.edulink.lu/cn50> (dernier accès : 05.09.2023).

Deutscher Bundestag (2016). Einfluss von Meinungsumfragen und Demoskopien auf Wählerverhalten und Wahlergebnisse. <https://bit.ly/2mv14NW> (dernier accès : 05.09.2023).

Gouvernement luxembourgeois (2018). De Budget 2018. Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. <https://bit.ly/2uOCL1q> (dernier accès : 05.09.2023).

Greis, Yves (2018). „Piraten und déi Lénk üben Kritik an Abkommen für fairen Wahlkampf“ dans : *Tageblatt*. <https://bit.ly/2LyC2IS> (dernier accès : 05.09.2023).

Loi du 14 décembre 2015 relative aux sondages d'opinion politique.

Michel, Dormal (2017). „Was tun wir, wenn wir wählen? Überlegungen zu Sinn und Bewertungskriterien von Wahlsystemen“ dans : *forum*, No. 373.

Ministère d'Etat – Service central de législation (2018). Elections législatives, européennes et communales. <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/recueil/elections/20180716> (dernier accès : 05.09.2023).

Éditeur

Zentrum fir politesch Bildung
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu

Autrice

Anne-Sophie Federspiel



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.